

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-009-11860/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion à l'association Accélérateur M et paiement de la cotisation pour l'année 2022.**

24283

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les priorités énoncées dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille Provence positionne l'innovation comme l'un des principaux leviers de croissance des entreprises et favorise l'existence sur son territoire d'un écosystème de l'innovation.

En complément de cet écosystème de soutien à l'innovation métropolitaine, une structure dédiée à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes est venue compléter l'offre existante depuis 2019 : l'Accélérateur M, installé au sein de la CISAM.

Soutenue dès l'origine par Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capénergies, et Aix-Marseille French Tech, l'association se déploie sur un espace de 300 m² au sein duquel les start-ups et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme de services tout au long de leur parcours et ce en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire.

L'Accélérateur M intervient en appui des filières d'excellence du territoire, regroupées autour de trois grandes thématiques : l'économie de la mer et la « blue tech », les industries culturelles et créatives et la ville méditerranéenne durable.

Par délibération n° ECO 006-28/06/18/CM au Bureau de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe de son adhésion à l'association Accélérateur M.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'Accélérateur M, il est donc proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'association « Accélérateur M » et le versement de la cotisation d'un montant de 1000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 006-28/06/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le principe de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de s'inscrire dans une dynamique collective au service de l'entrepreneuriat innovant au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)
- L'adéquation entre les missions de l'Accélérateur M et les objectifs poursuivis par la Métropole dans le cadre des politiques définies dans l'Agenda du développement économique en matière d'innovation

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M » et le paiement de la cotisation pour l'année 2022 d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille Provence 2022, sous-politique B370 - Chapitre 011- nature 6281 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager, Innovation

Arnaud MERCIER